Envoyé en préfecture le 29/07/2022
Reçu en préfecture le 29/07/2022
Affiché le
ID : 045-214500290-20220719-D202233-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
🖷 02.38.35.86.57
beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2022 - 33

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations

Date de la convocation	
12 juillet 2022	
Date d'affichage de la convocation	
12 juillet 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	17

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le DIX-NEUF JUILLET à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JACQUIER Hervé, Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEVOUR Martial représenté par SIGNORET Yannis, HECQUET Jacky représenté par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, BITON Kévin représenté par BERTRAND Isabelle, GAUCHER Claude représenté par LECLERCQ Marie-Christine.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE DU CENTRE BOURG – AUTORISATION DE LANCEMENT

Suite à la résiliation du marché d'aménagement du Cœur de village passé en 2012, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation d'aménagement de la rue de la Poste et rue Beugnon & d'aménagement de la Place d'Armes, Place 11 novembre et rue Huit Mai.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, abstentions faites de Messieurs MARTINET Nicolas, LEMAIRE Emmanuel et de Madame BROUSSIN Patricia :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire selon la procédure adaptée ouverte,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions et tous co-financements le cas échéant,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,
L'Adjoint au Maire,

Hervé JACQUIER

Scanned with CamScanner